

Réunion du 12 octobre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 89
Nombre de votants : 91

L'an deux mille quinze, le douze octobre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Daniel LASSALLE (suppléant de M. Michel LAURIO), Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Guillaume HOURCADE (suppléant de M. Daniel BOULIN), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Jacques LAULHÉ (suppléant de M. Francis LARROQUE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZANAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jean-Pierre HOURCLE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, David HABIB, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Daniel BOULIN, Michel JESER, Francis LARROQUE, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Jeanne LUGA, Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Thierry LAFFITTE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 8 : DELIBERATION AUTORISANT LA COLLECTIVITE A DEMANDER LA VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

Par courrier du 17 février 2015, les services de l'Etat (DDTM) ont rappelé les objectifs du dispositif Ad'AP issu de l'ordonnance du 26 septembre 2014 et s'adressant aux maîtres d'ouvrages et exploitants d'établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP). Cet agenda était à transmettre aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a engagé lors du premier semestre 2015 l'élaboration de son agenda pour le patrimoine bâti communautaire (ERP) et ses installations

ouvertes au public (IOP). A ce jour, elle dispose d'un diagnostic de ses ouvrages et un échéancier prévisionnel chiffré de mise aux normes d'accessibilité sous 3 ans est établi.

L'agenda concerne trois ERP de 5^{ème} catégorie : Centre Yves Dréau à Mourenx, Hôtel de la communauté de communes à Mourenx, Antenne de la communauté de communes à Orthez. L'échéancier de mise en accessibilité s'étalera entre 2016 et 2018 :

- Centre Yves Dréau en 2016 pour un montant de 22 908,00 € TTC,
- Hôtel de la communauté de communes à Mourenx en 2017/2018 pour un montant de 31 632,00 € TTC,
- Antenne de la communauté de communes en 2018 pour un montant de 28 500,00 € TTC.

Le montant des travaux à réaliser sur 3 ans est ainsi de 83 040,00 € TTC.

En ce qui concerne les installations ouvertes au public (IOP), il s'agit des équipements de la base de loisirs :

- toboggan aquatique avec une entrée depuis la partie haute le long du chemin bordant le lac,
- deux pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite avec stationnement, table de pique-nique adaptée et cheminements, ces coins pêche ayant obtenu le label tourisme et handicap 2013 pour 5 ans,
- plage également accessible, les personnes handicapées pouvant venir jusqu'en voiture à la plage ; des toilettes sont aménagées à côté de la billetterie et des caillebotis permettent l'accès jusqu'au sable et à l'eau; un tire-à-l'eau vient compléter l'équipement.

Il convient de rappeler que tout établissement ou installation qui rentrerait dans le patrimoine communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016, au regard des échéances rappelées ci-dessus, intéresse les propriétaires et exploitants actuels, en ce qui concerne les obligations d'établissement de l'agenda.

Une réunion d'échanges avec la DDTM s'est tenue le 5 août 2015 pour présenter l'avancement de la démarche. Au cours de cette réunion, il a été indiqué que la délibération autorisant la collectivité à présenter sa demande de validation ne pourrait être prise qu'au conseil communautaire du 12 octobre 2015. En conséquence de quoi, il a été également convenu de transmettre le dossier complet seulement après la tenue de ce conseil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

